



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement numéro 084-2004-16 modifiant le règlement de lotissement numéro 084-2004 afin d'intégrer des dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme que :

1. Lors de la séance ordinaire du 7 février 2022, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 084-2004-16 modifiant le règlement de lotissement numéro 084-2004 afin d'intégrer des dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

Le projet de règlement 084-2004-16 vise à :

- Ajouter comme condition préalable à l'approbation d'un projet de lotissement, l'exigence d'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels
 - Déterminer la nature et les modalités de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ;
 - Préciser le mode d'utilisation par la municipalité de cette contribution.
2. Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur dans le contexte de la COVID-19, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public.

Conséquemment, toute personne peut soumettre ses commentaires par écrit concernant ce projet de règlement au plus tard le **24 février 2022**, comme suit :

- par la poste au 624, rue Notre-Dame, 2e étage, Saint-Chrysostome (Québec) J0S 1R0
- par courriel à l'adresse : dg@mun-sc.ca

Les personnes transmettant des commentaires par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de ville, situé au 624, rue Notre-Dame, 2e étage, Saint-Chrysostome durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité www.mun-sc.ca
4. Que le projet de règlement numéro 084-2004-16 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Chrysostome, ce **8^e jour de février 2022**

Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manuel Bouthillier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h 00 et 16 h 30 le 8^e jour de février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour de février 2022.



Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier